



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°002 Bis/AONO/CGG/CIPM/2022 DU 1^{er} AVRIL 2022

EN PROCEDURE D'URGENCE

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (2) FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH) DANS LES LOCALITES DE LAMBO ET TOMBI, COMMUNE DE GARI-GOMBO DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) MINADER EXERCICE BUDGETAIRE 2022

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la commune de GARI GOMBO, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction de deux forages équipés de PMH à Lambo et Tombi, dans la commune de Gari-Gombo, Département de la Boumba et Ngoko.

2- PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ayant une expérience avérée dans le domaine de l'hydraulique et installées en territoire Camerounais.

3- COÛT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Le coût prévisionnel des travaux du présent Appel d'Offres est de **Seize million (16 000 000) franc CFA TTC ;**

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'investissement Public de la République du Cameroun (MINADER) au titre de l'Exercice budgétaire 2022.

5- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- ✓ La réalisation des études géophysiques et d'implantation ;
- ✓ L'exécution des travaux de fonçage (foration) ;
- ✓ Le développement du forage ;
- ✓ L'équipement du forage (tubage et mise en place du massif filtrant et sabot) ;
- ✓ La pose d'une pompe à motricité humaine ;
- ✓ La construction de la superstructure ;
- ✓ L'analyse de l'eau ;
- ✓ La désinfection du forage ;
- ✓ Fourniture de la caisse à outils ;
- ✓ Formation de deux artisans réparateurs.

6- DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution est de **trois (03) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement et aux contraintes particulières du site relatif aux conditions climatiques et aux moyens d'accès de la localité, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution respectant le délai sus-indiqué.

7- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et retiré à la Commune de Gari Gombo, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA** payable à la recette municipale de Gari-Gombo.

8- REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de Gari Gombo, au plus tard le _____ à **14 heures** précises et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°002 Bis/AONO/CGG/CIPM/2022 DU 1^{er} AVRIL 2022

EN PROCEDURE D'URGENCE

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (2) FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH) DANS LES LOCALITES DE LAMBO ET TOMBI, COMMUNE DE GARI-GOMBO DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT : (BIP) MINADER EXERCICE BUDGETAIRE 2022

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

9- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre aux pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit **trois cent vingt mille (320 000) francs CFA**, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

La caution devra rester valable **soixante (60) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produite en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

10- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera à la Commune de Gari Gombo, le _____ à **14 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) dans la salle des Actes de la Commune de Gari-Gombo, en présence ou non des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

11- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

A. A Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

B. Critères essentiels :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière ; Oui/Non
- 2) Les références dans les travaux similaires ; Oui/Non
- 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet ; Oui/Non
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement. Oui/Non
- 5) Le matériel et les équipements essentiels ; Oui/Non
- 6) La présentation de l'offre. Oui/Non

12- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

13- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de **2%** du montant prévisionnel, soit **trois cent vingt mille (320 000) francs CFA** délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

14- NOMBRE MAXIMUM DE LOTS

Lot unique.

15- ATTRIBUTION DU MARCHÉ

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante, en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Secrétaire Général à la Commune de Gari-Gombo aux numéros 696 25 92 46, 674 32 38 38.

GARI GOMBO, le 1^{er} AVRIL 2022

Ampliations :

- Préfet/BN ;
- MINMAP/DDBN ;
- ARMP (pour insertion au JDM) ;
- MINEE/DD-BN ;
- PDT/CIPM/GGBO ;
- SG/C/GGBO ;
- Affichage ;
- Chrono/archives.



LE MAIRE,
(AUTORITE CONTRACTANTE)

*Simomori II de
Bingué Herré*

